

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOMMERVIEU

Séance du 10 AVRIL2019

L'an deux mil dix-neuf, mercredi dix avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LEPOULTIER Mélanie, Maire de SOMMERVIEU.

**Présents** : Mélanie LEPOULTIER, Bruno LAPORTE, Rachel BOBEE, Cédric CAHU, Olivier CHARMARTY, Julie PHILIPPE, Nicolas BLIN, Sophie DROUAIRE, Hubert FOLLIOU, Francis DOREY, Serge GUILLOTIN.

**Procurations** : Nathalie GUILBERT à Mélanie LEPOULTIER  
Nadège LEROSIER à Serge GUILLOTIN

**Absents** : Céline RICHARD - Valérie VICTOIRE

**Secrétaire de séance** : Nicolas BLIN

**Date de convocation** : 04/04/2019.

### -1- BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE.

-1- M Bruno LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2019 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 29/03/2019, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
011	136600	70	13100.02
012	216600	73	317111
65	84806	74	173256
66	19500	75	96887
67	1600		
014	68100	76	
022	10000	013	
023	186700	002	286536.98
Total	723906		886891

COMMUNE DE SOMMERVIEU – CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019  
SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
16	33500	16	
20		1068	33429.23
21	204200	10	14000
23		13	37000
001	33429.23	021	186700
020		024	
Total	271129.23		271129.23

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Tableau des subventions soumis au vote :

Association	Montant subvention	Association	Montant
ACPG Sommervieu	300	APE Sommervieu	1500
USI Bessin Nord	4000	Club des Anciens Le Temps de vivre Sommervieu	500
Som'Riders	300	ARES Sommervieu	500
Comité des fêtes de Sommervieu	1500	Croix Rouge	150
Société de chasse - Sommervieu	250	Coop. Ecole Sommervieu	673.20
Sommergeek	1100	ADMR	150
ARES Sommervieu	500	Sub. Excep. APE	400
Club des Anciens Le Temps de vivre Sommervieu	500	APE Sommervieu	1500
<b>TOTAL GENERAL 11323.20 EUR</b>			

Le tableau des subventions est adopté à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX 2019**

Rappel des taux des taxes directes communales votées en 2018 :

T.H.: 15.55 - FB : 27.04 - FNB : 43.78

**DELIBERATION**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des trois taxes directes locales 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation .: 15.55 - Foncier Bâti : 27.04 - Foncier Non Bâti : 43.78

**-2- BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT.**

-1- M Bruno LAPORTE, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget primitif 2019 aux membres du Conseil Municipal.

La commission des finances, réunie en séance le 29/03/2019, a émis un avis favorable sur le projet de budget présenté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote par chapitre le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES
011	160000	042	

042	271071.89	043	
043		70	10000
65	88533.39	74	8000
		002	501605.28
Total	519605.28	Total	519605.28

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
040		040	271071.89
001	271071.89	001	
Total	271071.89	Total	271071.89

### -3- DEVIS MATERIELS ATELIER.

M Cédric CAHU, Adjoint au Maire chargé des travaux, expose au conseil municipal la nécessité de remplacer plusieurs matériels à l'atelier municipal (quatre entreprises ont été contactées. Deux ont répondu) et présente les devis suivants :

Entreprise LEPARQUIER – 14480 Creully.

- Devis n° DE1242 d'un montant de 714.40 EUR TTC comprenant acquisitions et reprises de matériels technique de l'atelier municipal (voir détails sur devis).
- Devis n° DE1224 d'un montant de 3769.60 EUR TTC pour l'acquisition d'une remorque LIDER 34632 - 2 T avec kit hydraulique/hayon de chargement/roue de secours/CG.
- Devis n° DE1231 d'un montant de 20960.32 EUR TTC pour l'acquisition d'un tracteur ISEKI SF224 coupe 1.37m et d'une tondeuse ISEKI moteur HONDA GXV160 y compris reprise tracteur kubota et 2 balayeurs Hako en l'état.

La commission des travaux du 03/04/2019 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE

-1- D'accepter les devis suivants :

Entreprise LEPARQUIER – 14480 Creully :

- Devis n° DE1242 d'un montant de 714.40 EUR TTC
- Devis n° DE1224 d'un montant de 3769.60 EUR TTC
- Devis n° DE1231 d'un montant de 20960.32 EUR TTC.

-2- Autorise Mme le maire à signer lesdits devis.

-3- dit que la dépense correspondante est inscrite en section d'investissement du budget principal communal 2019.

### -4- DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE.

M Cédric CAHU, Adjoint au maire chargé des travaux, présente les devis suivants :

-1- Devis N° 25047 de l'entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 2341.44 EUR HT pour des travaux de création d'une nouvelle allée au cimetière Coigny.

-2- Devis N° 24366 de l'entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 2513.18 EUR HT pour des travaux de reprise de trottoirs rue de Magny.

La commission des travaux du 03/04/2019 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

-1- D'accepter les devis suivants :

\* Devis N° 25047 de l'entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 2341.44 EUR HT soit 2809.73 EUR TTC pour des travaux de création d'une nouvelle allée au cimetière Coigny.

\* Devis N° 24366 de l'entreprise MARTRAGNY TP d'un montant de 2513.18 EUR HT soit 3015.82 EUR TTC pour des travaux de reprise de trottoirs rue de Magny.

-2- D'autoriser Mme le maire à signer lesdits devis.

-3- dit que les dépenses correspondantes sont inscrites en section de fonctionnement du budget principal communal 2019.

### **-5- DEVIS TRAVAUX STADE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Mme le Maire rappelle que des travaux et acquisitions au stade sont nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et de sécurité.

M Bruno Laporte, Adjoint au maire, présente un tableau comparatif des devis reçus des entreprises. Trois entreprises ont été consultées et ont remis des offres.

Les meilleures offres sont présentées :

- Entreprise NERUAL – 53230- Devis n° D14035 d'un montant de 22206.50 EUR HT soit 26647.80 TTC pour la fourniture et la pose d'une main courante de stade en acier galva sur 352.50 mètres, la fourniture de 3 portails et de cadres grillagé sur 2 longueurs (208.50 mètres).
- Entreprise NERUAL – 53230- Devis n°D13763 d'un montant de 1090 EUR HT soit 1308 EUR TTC pour l'acquisition d'un abri de touche 2m Makro.
- Entreprise NERUAL -53230- Devis n°D13762 d'un montant de 2410 EUR HT soit 2892 EUR TTC pour l'acquisitions d'une paire de but à 8.

La commission des travaux du 03/04/2019 a émis un avis favorable.

Le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
TRAVAUX	22206.50	APCR – CD14	7712
ACQUISITIONS	3500	FAFA - FFF	7712
		Fonds propres	10282.50
TOTAL HT	25706.50	TOTAL	25706.50

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- 1- de valider le projet d'acquisition de 2 buts à 8, d'une cabine de délégués et le remplacement de la main courante avec remplissage sur les 2 longueurs,
- 2- de valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- 3- de valider les devis de l'entreprise NERUAL – 53230 COSSE-LE-VIVIEN :
  - Entreprise NERUAL – 53230- Devis n° D14035 d'un montant de 22206.50 EUR HT soit 26647.80 TTC pour la fourniture et la pose d'une main courante de stade en acier galva sur 352.50 mètres, la fourniture de 3 portails et de cadres grillagé sur 2 longueurs (208.50 mètres).
  - Entreprise NERUAL – 53230- Devis n° D13763 d'un montant de 1090 EUR HT soit 1308 EUR TTC pour l'acquisition d'un abri de touche 2m Makro.
  - Entreprise NERUAL -53230- Devis n° D13762 d'un montant de 2410 EUR HT soit 2892 EUR TTC pour l'acquisitions d'une paire de but à 8.
- 4- autorise Mme le Maire à signer ledits devis,
- 5- charge Mme le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'APCR.
- 6- charge Mme le Maire de demander une subvention auprès de Fond d'Aide au Football Amateur,
- 7- dit que la dépense correspondante est inscrite en section d'investissement du budget principal communal 2019.

### **-6- SOMMERSCIENCES : CONVENTION D'INTERVENTION.**

Mme le Maire rappelle qu'une journée spéciale est organisée samedi 27 avril 2019 autour de la science et de l'astronomie de 14h à 01h à la salle polyvalente. Journée baptisée Sommer'sciences.

M Cahu, Adjoint au maire, présente le détail de la journée.

Afin de cadrer l'intervention de l'Astroclub de la Girafe (14000 Caen), il est nécessaire de signer une convention.

Après lecture de la convention, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

- 1- d'accepter les termes de la convention.
- 2- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

### **-7- QUESTIONS DIVERSES.**

Mme le maire communique plusieurs informations : chasse aux œufs le 22/04 à 10h (53 enfants inscrits) ; réunion des jeunes ambassadeurs le 26/04 ; journée Sommer'sciences le 27/04 ; commémoration du 8 mai le 12/05 à 10h30 ; élections européennes le 26/05.

Il est à nouveau signalé que des voitures empruntent la rue de Chédeville à partir de la rue Saint Pierre (en sens interdit). Un contact a été pris avec le Gendarmerie à ce sujet.

Affiché le 11/04/2019.

Conformément à l'article L2121-25 du C.G.C.T.,

Le Maire,

Mélanie LEPOULTIER

